

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 27 mai 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 21 mai 2024 s'est réuni le Lundi 27 mai 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, FIGUEIRA Muriel, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de MARTIN Dominique à NOSMAS Karen, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à HOCQUELET Joël, Maire, de FEYRIT Pierre à P FEYRIT Jean-Claude, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

E.14

Délibération créant un emploi de chargé de communication numérique

Cette délibération vise à créer un emploi de chargé de communication numérique afin qu'il puisse être pourvu par un agent titulaire ou contractuel de catégorie B.

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le service de la communication de la Ville anticipe le départ d'un agent en retraite en proposant la création d'un emploi de chargé de communication numérique.

Cet agent doit participer au développement numérique de la collectivité et contribuer au renforcement de la notoriété, au développement de la relation aux usagers ainsi qu'à la transformation numérique de la Ville de Marmande.

Il doit aussi contribuer activement à la définition de la stratégie numérique, qui s'inscrit plus globalement dans la stratégie de communication de la collectivité, et assurer son déploiement selon une approche de média croisés. Dans ce cadre, il doit concevoir et mettre en œuvre la communication numérique de la Ville, en piloter le développement et animer les outils de communication numérique.

De manière opérationnelle, il propose une déclinaison digitale de la ligne éditoriale et réalise des contenus pour les supports numériques.

La Ville va prochainement lancer un projet de refonte de son site internet, auquel le chargé de communication numérique sera associé.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Décide de créer un emploi de chargé de communication numérique à temps complet. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou des techniciens territoriaux.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidat fonctionnaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Cet agent contractuel sera recruté pour une durée déterminée de 3 ans maximum. Le contrat de l'agent pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, l'éventuelle reconduction ne pourra intervenir que pour une durée indéterminée. Chaque renouvellement est conditionné à la publication préalable de la déclaration de vacance d'emploi et à l'échec du recrutement d'un fonctionnaire.

Précise qu'en fonction du niveau d'étude, de la possession de diplômes, des fonctions occupées par l'agent, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle, la rémunération sera calculée par référence à la grille du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou des techniciens territoriaux ; et sera modulée entre le 1^{er} échelon du 1^{er} grade et le dernier échelon du dernier grade de recrutement.
Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la collectivité.

Rappelle que la présente délibération modifie le tableau des emplois de la mairie de Marmande.

Propose que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget principal 2024 (chapitre 012),

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30
Contre : 00 Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 27 mai 2024

Le secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD

A blue circular official stamp of the Mayor of Marmande is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "MARMA NDE" and "Lot-et-Garonne".

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUÉLET

A blue circular official stamp of the Mayor of Marmande is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "MARMA NDE" and "Lot-et-Garonne".

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 30/05/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 30/05.../2024

Le Secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD

A blue circular official stamp of the Mayor of Marmande is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "MARMA NDE" and "Lot-et-Garonne".

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUÉLET

A blue circular official stamp of the Mayor of Marmande is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "MARMA NDE" and "Lot-et-Garonne".